

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

21 février 2019

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-et-unième jour du mois de février deux mille dix-neuf (21-02-2019) à compter de quinze heures (15 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin;

Était absent :

- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 15 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 19-02-01

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Ratification des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
- Dossier de candidature pour le programme d'accréditation « MRC amie des enfants »;
- Autorisation de signature de l'entente pour le Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Mauricie (PDAAM);
- Adoption du plan local d'intervention d'urgence (PLIU);
- Nomination d'une nouvelle procureure à la cour municipale;
- Radiation d'un compte dans le cadre de la gestion des baux de villégiature;

- Avis sur une demande auprès de la CPTAQ par le ministère du Transport du Québec;
- Approbation d'un règlement d'urbanisme : Conformité du règlement numéro 2018-310 modifiant le règlement de zonage et le règlement de construction de la municipalité de Saint-Adelphe;
- Programme d'aide aux villégiateurs : répartition selon les données 2018;
- Renouvellement du contrat d'entretien ménager pour 2019-2021;
- Achat d'une station GPS;
- Demande de financement complémentaire au Ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- Nomination d'un nouveau membre au CIC;
- Demande de certificat d'autorisation auprès du MDELLC relatif à une descente de mise à l'eau;
- Assurance cyberattaque;
- SIM : renonciation à un remboursement de 25 000 \$;
- Varia :
 - a) Projet Mauricien de déploiement des bornes électriques;
 - b) Embauche d'une trésorière;
 - c) Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2018

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 28 novembre 2018 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 19-02-02

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Rémunération des employés (es) (10 semaines)</u>	217 551.15
<u>Déplacement des employés (es) 3 mois</u>	6 305.41

Fournisseurs de biens et services (3 mois)

Telus	496.39
Telus mobilité	728.76
Xittel (téléphone)	651.94
Xittel (internet)	1 218.74
Hydro-Québec	6 306.76
Distribution Vithemon	162.50
RREMQ	44 590.11
La Capitale	27 873.55
Xérox Canada	401.58
Monsieur Marcel Perron	4 031.13
Entreprises de distribution Denis Samson	416.00
Servitec inc. - contrat mensuel, TAQ	20 397.07
Fournitures de bureau Denis	805.02
Fonds de l'information foncière	348.00
Syndicat des employés	3 187.88
ESRI Canada	25 599.18
Boulangerie Germain	356.01
À la Fut	67.00
Petite caisse	647.25
Serres du domaine des pointes	574.88
Auberge le Bôme	225.00
Brasserie 500	1 298.71
Centre bureautique Mauricie	172.44
Club de golf St-Rémi (tournoi de golf)	2 674.48
Excavation Mékinac	6 179.91
Purolator	21.14
RGMRM (enfouissement, boues de fosses septique, q-p)	247 151.24
Groupe Ultima	17 986.00
Ass. des aménagistes régionaux du Québec (formation et adhésion)	640.40
St-Maurice Télécom	799.56
ADGMRCQ	258.69
Ass. des évaluateurs municipaux du Québec	103.48
Affichage SST	93.13
Boutique Fleur de Mai	98.88
COMBEQ	442.65
Fonds social des employés	2 750.00
FQM	17 761.60
Microgest informatique	42 893.33
PG Solutions	62 153.29
Savonnerie B-L	129.64
Acc. D'alarme et d'incendie idées....Fil	172.46
Androïde	14 267.52
CARRA	193.29

Régie des incendies du Centre Mékinac	7 500.00
Robert Pronovost (dénégement)	421.57
Société canadienne du Cancer	250.00
Centre expertise recherche en infrastructures urbaines	939.35
Commission scolaire de l'Énergie	5 085.49
Groupe Système Forêt	431.16
Service cité propre	23.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	415.15
Daniel Durocher	233.40
Le Nouvelliste	751.25
<u>Visa :</u>	
Registre foncier	32.00
RDPRM	18.00
InReach	110.10
Don en mémoire	150.00
Frais de déplacement	476.29
Photoshop	38.85
Licences Office 365	1 572.86
Total fournisseurs :	<u>575 775.06</u>

Fonds de développement du territoire

Comité des loisirs de Grandes-Piles	1 000.00
Commission scolaire de L'Énergie	5 000.00
Économie du Savoir	5 000.00
Éditions communautaires des Chenaux	2 069.55
Municipalité de Lac-aux-Sables	40 000.00
Le Carnivore	896.45
Cogeco Media inc.	663.30
Corp. Maison des Trois Colombes	25 000.00
Icimedia	2 196.02
Total FDT :	<u>81 825.32</u>

Développement économique

CSST	129.79
Ministre du Revenu	225.97
Résidence Le Béli	600.00
Spectacles productions DLM 2015	459.90
Cégep de Trois-Rivières	1 721.18
Chambre de commerce de Mékinac	25.00
Equifax	37.25
À la Fût	308.28

Industrielle Alliance	596.44
Festival Western	57.49
Jurismedia inc.	1 047.71

Total Développement économique : 5 209.01

FLI/FLS

Belle à croquer (FLI)	10 000.00
Belle à croquer (FLS)	10 000.00
Boutique Mélangy (FLI)	7 500.00
Boutique Mélangy (FLS)	7 500.00
Entreprise D+M (FLI)	5 000.00
Entreprise D+M (FLS)	5 000.00
Boulangerie Germain (FLI)	5 000.00
Boulangerie Germain (FLS)	5 000.00

Total FDT : 55 000.00

Promotion Touristique

OZ Design	57.49
Telus	294.76
Festival Western	86.23
Tourisme Mauricie	1 966.07

Total Tourisme : 2 404.55

Programme d'aide aux villégiateurs

TNO de Mékinac	45 229.00
----------------	-----------

Total compensation : 45 229.00

Activité de loisir/culture

Municipalité de Sainte-Thècle	450.00
Imprimerie Gignac	780.68
Festi-Volant de Grandes-Piles	1 000.00

Total Loisir/Culture : 2 230.68

Programme de rénovation de l'habitat

C04010PRR0037 - Notre-Dame-de-Montauban	8 176.65
-----------------------------------------	----------

C0401OPRR0065 - Saint-Séverin	12 000.00
Service d'aide à l'habitation	4 139.12
C0401OPRR0060 - Sainte-Thècle	7 482.07

Total Rénovation de l'habitat : 31 797.84

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	453.11
DV Auto inc.	130.90
Ville de La Tuque	3 857.41
Tremblay Bois Mignault Lemay	1 047.65

Total Baux de villégiature : 5 489.07

Cour municipale

Denis Carpentier	200.00
Tremblay Bois Mignault Lemay	3 693.69
Remboursement d'un trop perçu	100.00
SAAQ	169.91
Trudel & associés	128.44
BAVAC	4 912.00

Remboursement d'amendes

Municipalité de Saint-Adelphe	3 786.00
Municipalité de Grandes-Piles	211.00
Municipalité de Hérouxville	3 359.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	995.17
Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	820.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	253.00
Municipalité de Saint-Séverin	269.00
Municipalité de Sainte-Thècle	1 412.00
Ville de Saint-Tite	27 789.00
Municipalité de Trois-Rives	300.00
TNO de Mékinac	927.00
Ministre des Finances	64 814.25
Les Éditions juridiques FD	351.75
Me Pierre Bordeleau	229.95
Coopérative d'informatique municipale	4 593.25

Total Cour municipale : 119 314.41

Grand total : 1 148 131.50

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Excavation Jovanex	1 111.42
Tremblay Bois Mignault Lemay	4 753.36
Hydro-Québec	28.79
MS Consultants forestiers	16 013.05
Ville de Saint-Tite	172.66

Total : 22 079.28

TNO DE MÉKINAC

Excavation Jovanex	30 405.14
Entreprises Maxime Gauthier	10 803.34
Bad Boy Design	96.58
Académie de gestion (formation)	2 203.21
PG Solutions	1 783.44
Icimédias inc.	342.63
ADMQ (adhésion annuelle)	532.33
RIVST-M	200.00

Total : 46 366.67

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) (3 mois) 2 095.69

Rémunération des maires (3 mois) 21 158.63

Fournisseurs de biens et services

ADGMRCQ	689.85
Batterie Mauricie	54.77
Chambre de commerce et d'industrie La Tuque	57.49
Chez Jacob	219.26
Commission scolaire de l'Énergie	1 573.92
Distribution Vithemon	68.75
Entreprise de distribution Denis Samson	122.00
Direction de la gestion du fonds du MERN	308.00
Municipalité de St-Séverin (pompiers)	7 185.65
St-Maurice Télécom	851.30
Xerox Canada	776.03
Municipalité de Lac-aux-Sables (SUMI)	17 759.00

Total fournisseurs : 29 666.02

Fonds de développement du territoire

Fête estivale de Lac-aux-Sables 1 000.00

Total FDT : 1 000.00

Communauté entrepreneuriale

Commission scolaire de l'Énergie 300.00

Total Communauté : 300.00

Programme de rénovation

C04010PRR0043 - Notre-Dame-de-Montauban 12 000.00

C04010PRR0064 - Ste-Thècle 4 221.38

Total rénovation : 16 221.38

Cour municipale

Denis Carpentier 100.00

Hebdo Mékinac/Des Chenaux 533.48

Municipalité de St-Séverin (vente pour taxes) 7 247.79

Indemnité aux témoins 271.31

Total cour municipale : 8 152.58

Grand total : 78 594.30

TNO DE MÉKINAC

Ministre des Finances 2 598.00

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 21 février 2019.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 19-02-03

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 21 février 2019 totalisant 1 226 725.80 \$ pour la MRC, 22 079.28 \$ pour le parc industriel régional et 48 964.67 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Louis-Antoine Varin, directeur des opérations financières et du suivi des programmes au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, nous informe du versement de la somme de 29 200 \$, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour le projet : Implantation et maintien d'expertise technique, dossier 551350;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration au Ministère de la Sécurité publique, nous transmet un chèque au montant de 7 185.65\$, dans le cadre du volet 3 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- Remerciements pour notre collaboration financière dans le cadre du Noël des enfants 2018 de Ste-Thècle;
- Monsieur Bernard Deschamps, président de la MMQ nous transmet 1 chèque de 1 149 \$ représentant notre part de la ristourne pour l'exercice financier de 2017 et nous informe que le montant pour 2018 sera de 1 332 \$;
- Demande de partenariat pour le Gala Gens de Terre & Saveurs 2019 organisé par l'UPA;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat transmise par l'UPA Mauricie pour le Gala Gens de terre & Saveurs 2019;

CONSIDÉRANT que chacune des municipalités a reçu cette offre;

Le conseil de la MRC de Mékinac ne désire pas donner suite à cette demande.

- Madame Sylvie Lauzé, nous transmet une demande d'aide financière pour le Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie qui se tiendra en avril 2019;

RENDEZ-VOUS DE LA FORMATION ET DES PROFESSIONS EN MAURICIE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière transmise par l'organisation Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de OSEntreprendre Mauricie;

Re 19-02-04

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu de verser la

somme de 250 \$ à Rendez-vous de la formation et des professions en Mauricie et 250 \$ à Défi OSEntreprendre Mauricie.

- Adopté à l'unanimité -

- Réception de résolutions au sujet de l'enregistrement des armes à feu de la part des municipalités suivantes : Hérouxville et St-Ignace-de-Loyola, Notre-Dame-de-Montauban et St-Roch-de-Mékinac;
- Réception de la résolution 2019-01-030 de la municipalité de Lac-aux-Sables, d'une lettre d'appui de URLSM ainsi qu'une demande d'appui de monsieur Gaston Champagne, propriétaire du Garage G. Champagne, afin de renouveler leur contrat avec BRP;

APPUI AU CONCESSIONNAIRE BRP DE MÉKINAC : GARAGE G. CHAMPAGNE INC.

CONSIDÉRANT que Garage G. Champagne Inc. doit renouveler ses liens d'affaires avec BRP pour son titre de Centre de services BRP en mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du seul centre de service BRP dans la MRC de Mékinac, pour les motoneiges SKI-DOO;

CONSIDÉRANT que le sentier Trans-Québec # 23, passe dans le stationnement du Garage G. Champagne Inc. et qu'il est un lien important entre les régions de Lanaudière, Québec et la haute-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a été déclarée par les maires «MRC Motoneige-Quad», dans le but de développer l'économie de ces sports;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est un lien naturel entre la région de Québec et Lanaudière, constituant un pays naturel pour la motoneige;

Re 19-02-05

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la municipalité de Lac-aux-Sables dans sa demande à BRP de maintenir sa concession du Garage G. Champagne Inc. de façon à assurer le développement de la motoneige dans la région immédiate de Mékinac et de continuer d'assurer l'excellent service aux motoneigistes de passage sur le sentier TQ 23.

- Adopté à l'unanimité -

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe quitte la séance à 15h25 pour une rencontre importante du CA de la RGMRM.

- Madame MarieChantal Chassé, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nous informe des montants versés en 2018 dans le cadre du programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matière résiduelles et sur les sommes qui seront disponibles en 2019;
- Monsieur Jean-Sébastien Dion, directeur de l'organisation policière, nous informe de l'aide financière qui sera accordée en 2019 pour les services de police de la SQ et que le solde à payer pour la MRC sera de 59 912\$;

- Madame Claire Pépin, direction régionale au Ministère de la Culture et des Communications nous fait parvenir un chèque de 4 738 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 du programme – Aide aux initiatives de partenariat;
- Décision de la CPTAQ dans le dossier de Xylo Carbone inc., dans laquelle la CPTAQ autorise l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture pour l'agrandissement du parc industriel régional (lot 4 401 188 cadastre du Québec);
- Madame Josée Bilodeau de la direction du rétablissement au Ministère de la Sécurité publique nous informe du versement de la somme de 17 759 \$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier volet 2;
- Information sur le financement de la collecte sélective municipale par Eco Entreprises Québec;
- Madame Christine Doré, directrice de la surveillance par intérim à la Commission d'accès à l'information nous informe de la fermeture du dossier à la suite de l'enquête sur l'intrusion malveillante d'un rançongiciel dans les systèmes informatiques de la MRC de Mékinac;
- Résolution 2018-12-273 de la MRC des Chenaux sur le découpage territorial des réseaux locaux de service – CIUSSS Maurice-et-Centre-du-Québec;
- Résolution 329-11-18 de la MRC de Maskinongé découpage territorial des réseaux locaux de service – CIUSSS Maurice-et-Centre-du-Québec;
- Monsieur Éric Lors, directeur général Culture Mauricie, nous transmet un chèque au montant de 15 000 \$ dans le cadre de l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie;
- La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, nous informe de la possibilité de réviser nos priorités dans le cadre du FARR et qu'un montant de 30 000 \$ a été réservé pour notre région;
- Madame Nathalie Huot, technicienne en administration au Ministère de la Sécurité publique nous informe qu'un montant a été versé en trop le 6 février 2018 et qu'il sera récupéré lors du paiement final, dans le cadre du Volet 1 du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel, vu que seulement 6 candidats ont démarré la formation;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 19-02-06

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité –

RATIFICATION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT COMMUN (CIC)

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 11 février 2019, relative aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissements sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 19-02-07

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

- **Xylo Carbone inc.**
10 000 \$: FDT Volet Entreprise privées;
- **À la Fût**
55 000 \$: FLI;
15 000 \$: FLS;
- **9392-4983 Québec inc. (R. Léveillé (2019))**
15 000 \$: FLI Relève;
10 000 \$: FLI;
10 000 \$: FLS;
5 000 \$: FDT Volet Entreprises privées, non remboursable;
- **La Vache Cornue SENC** : Refus de donner une mainlevée sur un équipement donné en garantie;
- Moratoire de 4 mois pour 3 entreprises agricoles;

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LE PROGRAMME D'ACCREDITATION « MRC AMIE DES ENFANTS »

CONSIDÉRANT la volonté manifestée et les démarches entreprises par la MRC pour devenir *Amie des enfants*

Re 19-02-08

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu :

D'autoriser et d'approuver le dépôt au Carrefour action municipale et famille du dossier de candidature pour l'obtention de l'accréditation *Amie des enfants*;

De confirmer que monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles représente le conseil de la MRC de Mékinac et que madame Julie Robillard et monsieur Alexis Rheault soient responsable du dossier *Amie des enfants*;

Que le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin;

De confirmer l'engagement de la MRC de Mékinac à mettre en place, dans un délai de trois (3) ans, les trois (3) intentions figurant audit dossier de candidature pour l'accréditation *Amie des enfants*;

Que la MRC s'engage à :

- Attribuer la coordination de l'accréditation à un comité existant représentatif des intérêts des enfants tel que le comité PFM ou former un comité *Amie des enfants* pour la MRC en y intégrant des municipalités et des partenaires régionaux (milieu de la santé, milieu économique, milieu scolaire, etc.);

- Organiser un événement médiatique pour souligner la remise de son accréditation et y convier les acteurs/partenaires du milieu et des représentants de municipalités de la MRC;
- Maintenir un plan d'action avec un échéancier et des indicateurs de résultats;
- Transmettre au CAMF l'état d'avancement du plan d'action à la mi projet;
- Célébrer annuellement la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre, en collaboration avec ses partenaires locaux et régionaux ;
- Faire la promotion de son accréditation, entre autres, en utilisant le logo dans ses outils de communications (imprimés et électronique).

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE DE LA MAURICIE (PDAAM)

CONSIDÉRANT l'entente convenue avec les partenaires régionaux de la Mauricie pour le plan de développement de l'agriculture et l'agroalimentaire de la Mauricie;

Re 19-02-09

EN CONSÉQUENCE, monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'autoriser le versement de 5 000 \$ provenant du FDT pour la réalisation du PDAAM 2019 et autorise le préfet, monsieur Bernard Thompson à signer les documents requis.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PLAN LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

CONSIDÉRANT le dépôt du plan local d'intervention d'urgence en milieu isolé, recommandé par le sous-comité régional, composé de la Régie intermunicipales des incendies de la Vallée-du-St-Maurice, du service des premiers répondants de Lac-aux-Sables et du service des premiers répondants de St-Séverin;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de la MRC de Mékinac acceptent le plan tel que déposé;

Re 19-02-10

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'adopter le PLIU, tel que proposé dans sa version de novembre 2018 et de le transmettre au ministère de la sécurité publique pour approbation.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UNE NOUVELLE PROCUREURE À LA COUR MUNICIPALE

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., est autorisée à agir, devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac pour représenter les municipalités locales et la MRC pour tout dossier relevant de leurs compétences (dossiers municipaux);

CONSIDÉRANT que soit M^{es} Marc-André Beaudoin, Matthieu Tourangeau et Vincent Paré, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. sont autorisés à agir au nom du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. recommande la nomination de Me Michelle Audet-Turmel comme procureur substitut du *Directeur des poursuites criminelles et pénales* devant cette Cour en remplacement de Me Matthieu Tourangeau;

Re 19-02-11

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac il est résolu que la MRC de Mékinac demande que Me Michelle Audet-Turmel, de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l., soit désigné par le *Directeur des poursuites criminelles et pénales*, pour le représenter devant la Cour municipale de la MRC de Mékinac, en remplacement de Me Matthieu Tourangeau.

- Adopté à l'unanimité -

RADIATION D'UN COMPTE DANS LE CADRE DE LA GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la révocation du bail 401302, il y a un solde au compte de 1807.17 \$;

CONSIDÉRANT que plusieurs démarches ont été faite pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que les frais engagés dans ce dossier dépassent les sommes attribuées à la MRC en vertu dudit bail de villégiature;

CONSIDÉRANT les faibles chances de recouvrir le montant dû;

Re 19-02-12

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu de radier le compte au montant de 1807.17 \$, de monsieur Marcel Lafrenière, dossier 401302.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS SUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ PAR LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) : dossier 422372

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports (MTQ) a déposé une demande à la CPTAQ, dossier 422372, afin de réaliser une réfection du pont P-11201 sur le chemin St-Alphonse à Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le MTQ doit faire l'acquisition d'emprises et obtenir des servitudes temporaires, selon les plans soumis;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande l'avis de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le pont est situé en zone agricole, dans une affectation agroforestière au schéma d'aménagement et qu'il est dans un secteur principalement boisé;

CONSIDÉRANT que cette demande ne présente pas d'inconvénient aux pratiques agricoles et à son développement;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC et qu'elle participe à l'amélioration des infrastructures routières;

Re 19-02-13

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande présentée par le MTQ pour la réfection du pont P-11201 à Lac-aux-Sables.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS SUR UNE DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ PAR LE MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) : dossier 422557

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports (MTQ) a déposé une demande à la CPTAQ, dossier 422557, afin de réaliser une réfection du pont P-03938 sur la route Marchand à Ste-Thècle;

CONSIDÉRANT que le MTQ doit faire l'acquisition d'emprises et obtenir des servitudes temporaires, selon les plans soumis;

CONSIDÉRANT que la CPTAQ demande l'avis de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que cette demande ne présente pas d'inconvénient aux pratiques agricoles et à son développement;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au schéma d'aménagement de la MRC et qu'elle participe à l'amélioration des infrastructures routières;

Re 19-02-14

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande présentée par le MTQ pour la réfection du pont P-03938 à Ste-Thècle.

- Adopté à l'unanimité -

APPROBATION D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME : CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-310 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHÉ

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Adelphe a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) le règlement suivant :

- Règlement 2018-310 modifiant le règlement de zonage et de construction;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 109.7 et 137.3 de la LAU, la MRC doit les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 19-02-15

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac approuve les règlements suivants :

- Règlement 2018-310 modifiant le règlement de zonage et de construction;

et autorise le secrétaire-trésorier, monsieur Claude Beaulieu, à délivrer un certificat de conformité.

- Adopté à l'unanimité -

PROGRAMME D'AIDE AUX VILLÉGIATEURS : RÉPARTITION SELON LES DONNÉES 2018

CONSIDÉRANT que le programme d'aide aux villégiateurs est lié aux données statistiques de l'année précédente;

Re 19-02-16

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'accepter les montants répartis selon le tableau élaboré par monsieur Louis Filteau, coordonnateur à l'aménagement du territoire pour l'année 2019.

- Adopté à l'unanimité -

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR 2019-2021

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour l'entretien ménager du centre administratif de la MRC se termine le 1^{er} avril 2019;

Re 19-02-17

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de renouveler le contrat de monsieur Marcel Perron pour les deux (2) prochaines années avec une majoration de 2.5 %.

- Adopté à l'unanimité -

ACHAT D'UNE STATION GPS

CONSIDÉRANT qu'il y lieu d'ajouter un équipement important pour la conception des plans du service d'ingénierie;

Re 19-02-18

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser l'acquisition d'une base réceptrice et un jalon télescopique au total de 16 000 \$ plus taxes. Cette somme sera prélevée à 50% dans les TNO et 50 % dans le PAV.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

CONSIDÉRANT l'opportunité que constituent les montants supplémentaires disponibles et annoncés par le ministère de la Culture et des Communications, au coordonnateur aux loisirs et à la culture de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'importance du développement culturel dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT les projets élaborés par le coordonnateur aux loisirs et à la culture de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'implication du milieu et des partenaires dans le développement culturel de Mékinac;

CONSIDÉRANT l'intention de différents partenaires des projets à investir l'équivalence des subventions reçues en guise d'appariement des sommes versées par le ministère;

Re 19-02-19

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu il est résolu d'adopter le dépôt des projets supplémentaires à l'entente de développement culturel de 15 600\$ détaillé en une contribution de 7 800\$ par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et 7 800\$ de la MRC de Mékinac et des partenaires du milieu.

- Adopté à l'unanimité -

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CIC

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer un membre du comité d'investissement commun (CIC);

Re 19-02-20

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de nommer madame Claire Desaulniers en remplacement de monsieur Alexis Montambeault.

- Adopté à l'unanimité -

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AUPRÈS DU MELCC RELATIF À UNE DESCENTE DE MISE À L'EAU

CONSIDÉRANT que des travaux doivent avoir lieu pour le projet de rampe de mise à l'eau sur la Rivière St-Maurice dans le secteur Bêtes-Puantes;

CONSIDÉRANT qu'il faut faire une demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* ;

Re 19-02-21

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser madame Michèle Vachon, BC2 Groupe Conseil inc. à signer cette demande de certificat d'autorisation au ministre du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

- Adopté à l'unanimité -

ASSURANCE CYBERRISQUE

CONSIDÉRANT la proposition de la MMQ pour assurer la MRC contre les cyberattaques;

Re 19-02-22

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin et il est résolu de créer un fonds dédié aux instruments informatiques et internet tout en s'assurant de maintenir le processus de protection à la fine pointe de la technologie.

- Adopté à l'unanimité -

SIM : RENONCIATION À UN REMBOURSEMENT DE 25 000 \$

CONSIDÉRANT la résolution SIM19-02-06 qui demande aux prêteurs (Corporation de développement durable de Mékinac, MRC de Mékinac et Caisse Desjardins Mékinac Des Chenaux) de renoncer aux prêts remboursables à la vente de la bâtisse du 250-254, Route 153 à Saint-Tite (anciennement Entreprise A.M.), si une vente devait être conclue avec un acheteur potentiel;

Re 19-02-23

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac de renoncer au remboursement du prêt à la SIM au montant de 25 000 \$ pour la bâtisse du 250-254 Route 153 à Saint-Tite, s'il y a vente de l'immeuble.

- Adopté à l'unanimité –

PROJET MAURICIEN DE DÉPLOIEMENT DES BORNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT le projet de bornes de recharge publiques pour véhicules électriques à être installées de façon que l'ensemble de la Mauricie soit accessible en véhicule électrique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac et ses partenaires régionaux souhaitent participer à atteindre les objectifs d'augmenter le nombre de véhicules électriques sur nos routes dans le cadre du «Plan d'action en électrification des transports 2015-2020» du Québec;

CONSIDÉRANT la subvention demandée au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

CONSIDÉRANT que les municipalités de Mékinac ont démontré leur intérêt à installer une borne électrique sur leur territoire;

Re 19-02-24

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac propose le déploiement dudit projet Mauricien des bornes électriques et que le préfet, monsieur Bernard Thompson, maire d'Hérouxville soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac, tous les documents relatifs à ce projet de bornes électriques.

- Adopté à l'unanimité –

EMBAUCHE D'UNE TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste de trésorière au sein de la MRC de Mékinac, et ce, à partir du 1^{er} avril 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

Re 19-02-25

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'entériner la recommandation du comité de sélection, soit l'embauche de madame Christine Jugan, à titre de trésorière de la MRC de Mékinac, selon les conditions rattachées aux cadres de la

MRC, avec un salaire horaire de 28.50 de l'heure pendant les 6 mois de la probation, et de 30\$ de l'heure pour le reste de l'année 2019.

- Adopté à l'unanimité –

ENTENTE CANADA-QUÉBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

CONSIDÉRANT que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

CONSIDÉRANT que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

CONSIDÉRANT que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

Re 19-02-26

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 19-02-27

Monsieur Pierre Lafontaine, maire suppléant de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier